

|                                                   |                                                                                                        |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom et coordonnées de l'école :<br>ECOLE PRIMAIRE | <b>PROCES-VERBAL</b><br><b>CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL</b><br><b>REOUVERTURE DES ECOLES- COVID 19</b> |
| Commune :                                         |                                                                                                        |
| LOUPIAC DE CADILLAC                               |                                                                                                        |
| Date : Jeudi 14 mai 2020                          |                                                                                                        |

Circonscription Sud entre deux mers

**Présents :**

**Président(e) - (directeur d'école) : Maryse FORTAGE**

**Inspecteur (trice) de l'éducation nationale :**

|                                        |                                                                                                                           |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Equipe enseignante :                   | Mme Chataigner, Mme Desbats, M. Claverie, Mme Rivals, Mme Carreyre, Mme Ripond (TRS)                                      |
| Le maire ou son représentant :         | Mme Cécile DE GABORY ( adjointe chargée des affaires scolaires)                                                           |
| Les représentants des parents d'élèves | Mme Gastou, Mme Lachaise, M Meunier, M. Sac, Mme Hugues, Mme Pouilly                                                      |
| DDEN :                                 |                                                                                                                           |
| Invités (personnel municipal,...) :    | Hélène COUTTAUSSE (ATSEM – Représentante du personnel municipal)<br>Aurélien CHINZI (Responsable des temps périscolaires) |

**Excusés :**

M. Chollon (rdv avec le sous-préfet), Mme Josselin, Mme Wallemme, M. Zeller, M. Lachaise, Mme Garbay (ZIL)

***Début du conseil d'école : 18h***

**INFORMATION SUR LA REOUVERTURE DE L'ECOLE**

***Réf : protocole sanitaire national et cadre départemental Éducation Nationale***

Date de réouverture de l'école aux élèves : jeudi 14 mai

Modalités d'accueil du 12 au 25 mai :

| Classes accueillies<br>(sur la base du volontariat des familles)                                                          | En<br>alternance<br>(LM / JV) | Temps<br>plein<br>LMJV |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Familles prioritaires (soignants, enseignants, gendarmes, pompiers, postiers, personnels communaux présents dans l'école) |                               | x                      |

La priorité d'accueil est donnée aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Cette option d'accueil des élèves a été choisie au regard du nombre d'enseignants : 2 sont en présentiel et 5 en distanciel.

L'ensemble des enseignants continue le travail distanciel avec sa classe.

Les élèves accueillis sur l'école feront le travail distancié proposé par l'enseignant de leur classe.

Les TPS, PS et MS ne sont pas accueillis.

Deux groupes sont constitués : chacun a une salle qui lui est attribuée (de l'arrivée des élèves dans les locaux à leur départ, accueil périscolaire compris). Ces groupes sont multiniveaux.

Les horaires de l'école ont été modifiés pour permettre des arrivées et des départs échelonnés.

La pause méridienne de 2 h a été réduite à une heure.

Groupe A : 8h45-12h00 / 13h00-15h45

Groupe B : 9h00-12h15 / 13h15-16h00

Le personnel adulte porte un masque en présence des élèves.

IMPORTANT : A partir du 25 mai ces modalités d'accueil sont susceptibles d'évoluer.

#### Gestes barrière et distanciation sociale

Le respect des gestes barrières est incontournable. Ces gestes seront rappelés régulièrement aux enfants.

Les enfants sont invités à se laver les mains plusieurs fois par jour.

De même, le respect d'une distance d'1 mètre fera l'objet de l'attention de tous et par tous, dans les différents temps de l'école (à l'accueil, pendant la classe, au moment des repas, aux récréations...).

En classe, chaque élève disposera de son propre matériel pour éviter tout échange, tout partage de matériel collectif.

Les élèves d'école élémentaire pourront être équipés de masques s'ils le souhaitent ou si leur état de santé le nécessite.

Les parents sont invités à effectuer un contrôle de température de leur enfant et à surveiller l'apparition de symptômes.

Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans l'établissement (sauf à la demande d'un personnel de l'école).

#### Aménagement des salles de classe

L'aménagement des salles de classe permet de respecter les règles de distanciation sociale.

10 à 12 élèves peuvent être accueillis dans une salle de classe dans le respect des 4 m<sup>2</sup> par élève.

#### Récréation

Les récréations ont lieu de façon échelonnée, par petits groupes d'enfants.

Un lavage des mains systématique est effectué après chaque temps de récréation.

Les personnels de surveillance sont équipés de masque.

#### Restauration scolaire

Selon les modalités retenues avec la mairie, le service de restauration sera organisé de la façon suivante :

-les parents doivent fournir un repas froid pour leur enfant qui sera pris dans la cour de récréation

-un lavage des mains sera réalisé avant et après le repas.

### Accueil périscolaire

Avant et après l'école, la communauté de communes met en place un système d'accueil périscolaire selon les horaires suivants :

- matin avant la classe : de 7h15 jusqu'à 8 h 50,
- après-midi après la classe : de 15h45 jusqu'à 18 h 30

Pendant la durée de cet accueil périscolaire, le respect des règles sanitaires continue d'être effectif.

Les horaires de l'accueil périscolaire s'adaptent aux horaires de l'école.

### Transports scolaires

En partenariat avec le Conseil départemental de la Gironde, le système de ramassage scolaire est maintenu.

Ce système est mis en place de façon à respecter les règles sanitaires en vigueur.

### Nettoyage et désinfection

Les différents locaux (salles de classe, salle des maîtres, restaurant scolaire, les sanitaires enfants et adultes...), le mobilier, le matériel... seront nettoyés et désinfectés quotidiennement par les services municipaux.

Des lingettes désinfectantes réutilisables seront également à disposition pour permettre un nettoyage plus fréquent de certaines zones (poignées de porte, interrupteurs...).

Les salles de classe seront équipées de gel hydro-alcoolique

La directrice informe qu'il y a une demande de quelques familles de PS qui souhaitent que leurs enfants reviennent à l'école et que le protocole soit allégé (le département étant vert).

La directrice s'y oppose de manière catégorique.

### **INFORMATION SUR LE PERSONNEL :**

→Enseignants :

2 reprendront en présentiel + la TRS le lundi et mardi

5 reprendront en distanciel

1 AESH sur 2 reprendra

→Personnel

Aucune ATSEM ne reprendra

5 agents de service sur 8 sont absents.

Deux jeunes filles ont été engagées jusqu'au 2 juin afin d'assurer le nettoyage et la désinfection des deux salles de classe occupées.

A partir du 25 mai, plus d'élèves pourront être accueillis dans la limite de 24 élèves sur l'école (2 groupes de 12). Priorité sera donnée aux familles indispensables à la gestion de la crise.

A l'heure actuelle, il n'y a aucune information sur la restauration scolaire.

***Fin du conseil d'école : 19h30***

---

Fait à Loupiac le 15 mai 2020

La Directrice :  
Président(e) du Conseil d'Ecole

La Secrétaire de séance :